

Résidence de Tourisme
« LES BALCONS DE L'OCEAN »
Boulevard des Sables
40600 BISCARROSSE

NOTICE DESCRIPTIVE

MAITRE D'OUVRAGE :

SCI LES BALCONS DE L'OCEAN
21 BIS BOULEVARD PIERRE 1°
33110 LE BOUSCAT

*(Application de l'article 18 du décret n° 67.1166 du 22/12/67 arrêté du 10 Mai 1968 - J.O du 29 Juin 1968 -
Equiperment et Logement)*

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
<p>Le projet est composé d'un bâtiment à créer, donnant sur 4 rues (confère plan de masse général), reposant sur un niveau de sous-sol :</p> <p>1.1 – Infrastructure Bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.1.Fouilles - 1.2.Fondations - 1.3.Dallage - 1.4.Murs périphériques, murs de refends, poteaux et poutres <p>1.2 - Murs et ossature Bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.2.1.Murs en façades, - 1.2.2.Murs de refends et mitoyens - 1.2.3.Poteaux - Poutres 	<p>.</p> <p>Fouilles en rigoles, stockage pour remblaiement, évacuation des excédents à la décharge publique.</p> <p>Fondations de type BA par semelles filantes et/ou pieux et/ou micro-pieux après mise en place de parois berlinoises côté mitoyens. Section, dosage, armature, suivant étude B.A et recommandations de l'étude de sol.</p> <p>Dallage en béton armé, épaisseur de 15 cm mini armé d'un treillis soudé suivant étude B.A et recommandations de l'étude de sol.</p> <p>Parois béton coffrées en place ou usinées, compris poteaux et poutres béton coffrés en place et/ou béton précontraint. L'ensemble suivant étude B.A et recommandations de l'étude de sol. Aucun doublage en sous-sol / parkings.</p> <p>Murs en façades : réalisés en agglomérés de ciment de 20 x 20 x 50 hourdés au mortier bâtard ou briques de 20 hourdées ou collées, compris toutes sujétions de chaînages, raidisseurs et/ou béton coulé en place pour linteaux. L'ensemble suivant étude B.A et recommandations de l'étude de sol.</p> <p>Traitements des murs en faces vues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enduit projeté monocouche de chez Weber & Broutin ou similaire, finition selon prescription de l'arrêté du permis de construire, l'ensemble suivant plans de façades architecte. <p>Le doublage des murs de façades est constitué en panneaux préfabriqués type PLACOMUR, TH 35 ou Calibel 10 + 80 ou similaire composés de 80 mm d'épaisseur de polystyrène et une plaque de plâtre de 10 mm : l'ensemble selon étude thermique.</p> <p>Murs de refends et mitoyens, épaisseur mini 18 cm : béton banché compris armatures adaptées. Compris toutes sujétions d'armatures. L'ensemble suivant étude B.A et recommandations de l'étude de sol. Certains murs de refends pourront être traités par des murs SAD épaisseur 18 cm de chez PLACOPLATRE ou à l'identique.</p> <p>Poteaux et poutres : béton coffrés en place et/ou béton précontraint. Compris toutes sujétions d'armatures. L'ensemble suivant étude B.A et recommandations de l'étude de sol.</p>

<p>1.3 – Planchers Bâtiment :</p> <p>- 1.3.1.Planchers formant également terrasse au-dessus du sous-sol</p> <p>- 1.3.2.Planchers courants</p> <p>-1.3.3.Planchers formant toiture terrasse</p>	<p>Dalle pleine coulée sur pré-dalle : l'ensemble en béton, épaisseur suivant étude béton armé.</p> <p>Sur dallage intérieur aux logements et communs : mise en place d'un isolant épaisseur mini 100 mm plus chape épaisseur mini 50 mm, l'ensemble conforme aux calculs thermiques</p> <p>Sur dallage extérieur : ensemble prêt à recevoir une étanchéité multicouche et finition dalles sur plots au choix de l'architecte.</p> <p>Dalle pleine coulée sur pré-dalle : l'ensemble en béton surfacé, épaisseur suivant étude béton armé.</p> <p>Sans objet</p>
<p>1.4 - Cloisons de distribution Bâtiments :</p> <p>-1.4.1.Entre pièces principales</p> <p>-1.4.2.Entre pièces principales et pièces de service</p> <p>-1.4.3.Sur communs</p> <p>-1.4.4.Entre logements</p> <p>-1.4.5. Sous-sol Parkings</p>	<p>Cloison sèche type PLACOSTIL (ossature métallique + 1 feuille de plâtre 13 mm sur chaque face) ou similaire, épaisseur 72 mm.</p> <p>Cloison sèche type PLACOSTIL (ossature métallique + 1 feuille de plâtre 13 mm sur chaque face) ou similaire, épaisseur 72 mm.</p> <p>Isolation par laine minérale 45 mm semi-rigide des pièces de nuit.</p> <p>Cloisons SAD type PLACOSTIL épaisseur mini 160mm.</p> <p>Cloisons SAD type PLACOSTIL épaisseur mini 180mm.</p> <p>Néant.</p>
<p>1.6 - Conduits de fumée et de ventilation :</p> <p>-1.6.1.Conduits de ventilation du sous-sol</p> <p>-1.6.2.Conduits de ventilation des logements</p> <p>-1.6.3.Conduits d'air frais</p> <p>-1.6.4.Conduits de fumée chaufferie</p> <p>-1.6.5.Ventilation haute de chaufferie</p>	<p>Par gaines techniques verticales maçonnées : dimension conforme à la norme de désenfumage des locaux à risques. Finition extérieure par enduit chaulé ou mono couche.</p> <p>Ventilation mécanique contrôlée, hygroréglable type B, avec prises d'entrée d'air frais incorporées dans les menuiseries extérieures, et bouches d'extraction hygroréglables situées dans les pièces humides (débits suivant législation en vigueur).</p> <p>Equipements de marque ALDES ou similaire.</p> <p>Cours anglaises pour ventilation sous-sol : ensemble maçonnés et enduit finition par chaulage ou mono couche.</p> <p>Néant.</p> <p>Néant.</p>
<p>1.7 - Chutes et grosses canalisations :</p> <p>-1.7.1.Chutes d'eaux pluviales</p> <p>-1.7.2.Chute EV/EU</p>	<p>Canalisations en PVC pour sous-sol / parkings en récupération des EP terrasses et façades au-dessus du sous-sol. Canalisations adaptées enterrées pour retenues des EP avant rejet au réseau public.</p> <p>Canalisations en PVC (pour l'évacuation des appareils).</p>

- 1.7.3.Canalisations en dallage	Canalisation en PVC sous dallage.
- 1.7.4.Branchement aux égouts	Canalisations en PVC.
1.8 – Toitures bâtiment :	
- 1.8.1.Charpente - Couverture et accessoires	<p>Charpente réalisée en fermettes industrialisées et/ou fermes, pannes et chevrons traditionnels. Les bois employés seront traités fongicide et insecticide, en usine : les bois extérieurs bénéficient d'un traitement classe IV et les bois intérieurs d'un traitement classe II.</p> <p>Pentes confère plan architecte.</p> <p>Les règles particulières de conception et de mise en œuvre des charpentes bois seront celles déterminées dans les DTU en vigueur, notamment en ce qui concerne tous les accessoires de fixation, de contreventement. Couverture : Tuiles terre cuite type à emboîtement selon prescriptions arrêté de permis de construire, ton rouge, pente selon plan compris écran pare pluie.</p> <p>Solins zinc partout où nécessaire en couverture.</p>
- 1.8.2.Etanchéité et accessoires	San objet.
-1.8.3.Souches de cheminées, ventilation, et conduits divers	Ventilations hautes du parking en sous-sol : sorties en toitures maçonnés traités à l'identique des façades.
-1.8.4.Chéneaux – Descentes EP	Chéneaux zinc positionnés en bas de pente des bacs acier. Descentes EP visibles en façades en PVC et/ou type Dalles Alu, coloris au choix de l'architecte.
-1.8.5. Divers	Sous face avant toit en volige disjointe et bandeaux en bois blanc du nord traité classe III ou à l'identique

2 – LOCAUX PRIVATIFS ET LEUR EQUIPEMENT

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
<p>2.1 - Sols et plinthes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1.1.Sols et plinthes des pièces principales des logements. - 2.1.2.Sols et plinthes des salles de bains et douches pièces humides. - 2.1.3.Sols et plinthes des entrées et dégagements - 2.1.4.Sols terrasses accessibles et sols des balcons étanches - 2.1.5.Sols terrasses accessibles et sols des balcons non étanches 	<p>Parquet flottant toutes pièces concernées et toutes surfaces de chez ALSAFLOOR ou à l'identique. Plinthes en sapin blanc du nord finition laque satinée. Pour l'ensemble ci-avant, coloris aux choix de l'architecte.</p> <p>Parquet flottant toutes pièces concernées et toutes surfaces de chez ALSAFLOOR ou à l'identique coloris aux choix de l'architecte - Plinthes bois remplacées par faïence murale pour partie dans salles de bains.</p> <p>Idem § 2.1.1</p> <p>Terrasses ou balcons accessibles : Carrelage, ou peinture, ou dalles de cailloux lavés ou caillebotis en bois naturel ou reconstitué,</p> <p>Terrasses ou Balcons non étanches : Carrelage, ou caillebotis en bois naturel ou reconstitué, au-dessus des logements compris isolation adaptée + étanchéité multicouche.</p>
<p>2.2 - <u>Revêtements muraux (autres que enduit, peinture, papier-peint et tenture) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -2.2.1.Revêtements muraux des pièces humides ou de services -2.2.2.Revêtements muraux dans les autres pièces 	<p>Faïence 20 x 30 coloris au choix de l'architecte. Pour salles de bains : h = 2.10m pour cloison d'adossement de la baignoire : l'ensemble à régner avec dessus de l'hubriserie de porte et WC pour cloison d'adossement : h = 1.20m.</p> <p>Néant.</p>
<p>2.3. <u>Plafonds :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.3.1. Plafonds des logements - 2.3.2. Plafonds des balcons 	<p>Béton armé et enduit pelliculaire tous niveaux.</p> <p>Faux plafonds plâtre formant soffites pour partie des pièces de chaque logement suivant repère plans architecte.</p> <p>Faux plafonds plâtre rampant ou droit pour la totalité des logements sous couverture compris laine de verre minérale déroulée dont l'épaisseur sera en conformité avec l'étude thermique.</p> <p>Ensemble béton finition lissé – Couleur à l'identique du traitement des façades selon choix architecte.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
<p>2.4 - Menuiseries extérieures :</p> <p>-2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales</p> <p>-2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de services</p>	<p>Ensembles en PVC et /ou bois et/ou aluminium avec entrées d'air incorporées de type coulissant ou ouvrant à la française suivant plan architectural compris volets roulants PVC hors locaux communs</p> <p>Les menuiseries prévues assureront une étanchéité améliorée à l'air et à l'eau de la classe A3, E2, V2 en conformité avec l'étude thermique. Elles seront en conformité avec la réglementation acoustique et le classement des voies.</p> <p>Coloris des menuiseries : RAL au choix de l'architecte.</p> <p>Coloris des vitrages : teintés et/ou vitrages clairs, coloris au choix de l'architecte</p> <p>Dito 2.4.1.</p>
<p>2.5 - Menuiseries intérieures :</p> <p>- 2.5.1. Huisseries et bâtis</p> <p>- 2.5.2. Portes intérieures</p> <p>- 2.5.3. Impostes et menuiseries</p> <p>- 2.5.4. Portes palières</p>	<p>Huisseries métalliques et/ou bois pour portes d'accès à chaque appartement</p> <p>Portes isoplanes laquées d'usine droite épaisseur 40 mm à âme alvéolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Serrure bec de cane pour passage simple (cuisine, séjour, dégagement). - Serrure bec de cane à condamnation pour WC et salle de bains, (dé condamnation possible de l'extérieur). - Serrure avec clé et pêne dormant ½ tour pour les chambres. - Dimensions des portes suivant plans et réglementations handicapées. <p>Béquilles, butées d'arrêt de porte en sol ou en plinthe : forme et coloris au choix de l'architecte.</p> <p>Néant.</p> <p>Bâti métallique et ou bois à sceller ou bâti à cheviller (tubulaire ou avec arrêt de doublage) avec clés de sûreté avec serrure 3 points.</p> <p>Porte finition bois peint et/ou acier pré-laqué et/ou aluminium pré-laqué : coloris au choix de l'architecte.</p> <p>Joint souple périphérique. Coupe feu 1/2h.</p>

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
- 2.5.5.Portes de placards	Façades coulissantes en panneau mélaminé, ensemble toute hauteur sol / plafond. Inférieur à 0,60 mètre de large : porte de placard ouvrant à la française montée sur pivot, réalisée en panneau mélaminé. Pour l'ensemble coloris au choix de l'architecte.
- 2.5.6.Portes de locaux de rangement	Porte métallique simples ou portes bois à âmes pleines : au choix de l'architecte.
-2.5.7.Moulures et habillages	Néant.
2.6 - Serrurerie et Garde-corps :	
- 2.6.1.Garde-corps et barres d'appui	Ensemble bois peint et/ou aluminium pré laqué et/ou serrurerie pré laquée. Pour l'ensemble, solution technique et coloris au choix de l'architecte
- 2.6.2.Grilles de protection des baies	Néant.
- 2.6.3.Ouvrages divers	Néant.
2.7 - Peinture, Papiers, Tentures :	
- 2.7.1.Peintures extérieures et vernies	
- 2.7.1.1. sur Menuiseries	2 couches de laque semi brillante sur garde corps bois et vêtre. Coloris au choix de l'architecte
- 2.7.1.2. sur Fermetures	Laque satiné sur bandeau et sous face d'avant toit si option PVC extérieur non retenue par l'architecte. Solution technique et coloris au choix de l'architecte.
- 2.7.1.3. sur Serrurerie	Néant.
- 2.7.2. Peintures intérieures :	
- 2.7.2.1. sur Menuiserie bois	2 couches laque glycérophtalique satinée.
- 2.7.2.2. sur Murs / cloisons	2 couches de laque glycérophtalique sur cadres huisserie de portes. Couches d'impression + projection gouttelette grains fins tous niveaux pour logements et communs type cachet violet pour pièces humides et cachet rouge pour pièces sèches : teintes au choix de l'architecte
- 2.7.2.3. sur Plafonds.	Projection gouttelette grains fins et/ou 2 couches de laque glycérophtalique velours plafonds toutes pièces logements et communs, tous niveaux et tous bâtiments : localisation et teintes au choix de l'Architecte.
-2.7.2.4. sur Canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers	Sur toutes les canalisations apparentes de plomberie alimentation et vidange, une couche d'impression d'accrochage et 2 couches de peinture glycérophtalique finition satinée : teintes au choix de l'Architecte.

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
-2.8.2.4. Evacuations	Canalisation PVC.
-2.8.2.5. Distribution de gaz	Néant : Pas de gaz dans les logements.
-2.8.2.6. Branchements en attente	Lave-vaisselle : alimentation et évacuation sous plan cuisine.
-2.8.2.7. Appareils sanitaires	Salles de bains : Baignoire en acier 160x70 ou 170x70 et/ou bac à douche : implantation et dimensions suivant plans architecte. Vasque moulée ou encastrée sur meuble implanté suivant plan et choix de l'architecte.
-2.8.2.8. Robinetterie :	Baignoire ou douche : Robinetterie mitigeur avec inverseur bain douche et flexible pour douchette. Vasque : Robinetterie mitigeur
-2.8.2.9. Accessoires divers	Alimentation EF et LV - Robinet raccord au nez.
- 2.8.3. Equipements électriques	
-2.8.3.1. Type d'installation	Conforme aux règles et DTU en vigueur conforme à la norme C15100 avec tableau de répartition et coupe-circuit. Installation encastrée, appareillage ARNOULD Série ESPACE ou équivalent.
-2.8.3.2. Puissance à desservir	De 6 à 12 KWA suivant usages et équipements individuels.
-2.8.3.3. Equipement de chaque pièce	Appareillage : conforme aux normes, règles et DTU en vigueur. Nombre de prises suivant prescriptions norme C15100
-2.8.3.4. Sonnerie de porte d'entrée	Sonnette installé à la porte d'entrée des logements
- 2.8.4 Chauffage, cheminée, ventilation :	
-2.8.7.1 Type d'installation	Chauffage individuel électrique : configuration des appareils suivant descriptif de l'étude thermique
-2.8.7.2 Températures garanties	Pour – 5 degrés C extérieur : +19 degrés C dans les pièces principales et cuisine +20 degrés C dans les salles de bains
-2.8.7.3 Appareils d'émission de chaleur	Caractéristique suivant étude thermique
-2.8.7.4 Conduits et prise d'air	Bouche entrée d'air neuf implantées en menuiseries extérieures des pièces sèches.

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
<u>- 2.8.5. Equipements intérieurs des placards et rangements :</u>	
- 2.8.5.1. Placards	Inférieurs à 0,60 m : pas d'aménagement. Supérieurs à 0.60 m et inférieur à 1.00 m de large : 3 étagères. Supérieur à 1.00 m de large : 3 étagères + penderie.
- 2.8.5.2. Pièces de rangements	Néant.
<u>- 2.8.6. Equipements de télécommunications :</u>	
- 2.8.6.1. T.V. - Radio	Conforme à la norme.
- 2.8.6.2. Téléphone	Conforme à la norme.
-2.8.6.3. Commande d'ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble	Par digicode ou par clés au choix de l'architecte.
<u>- 2.8.7. Autres équipements :</u>	Néant

3 - ANNEXES PRIVATIVES

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
3.1 - <u>Caves - Celliers – Greniers :</u>	Néant
3.2 - <u>Parkings couverts en sous-sol :</u>	
- 3.2.1.Murs ou cloisons	Murs en béton banché. L'ensemble laissé brut.
- 3.2.2.Plafond	Sous face plancher haut en béton (sous face de pré-dalles) et poutres béton : l'ensemble laissé brut.
- 3.2.3.Sols	Dallage béton armé finition anti-poussière.
- 3.2.4.Porté d'accès automobiles	Porte métallique ouvrant à basculement ou à la française. Manœuvre manuel ou électrique par télécommande et ou digicode selon choix de l'architecte
- 3.2.5.Ventilation naturelle	Ventilation basse : amener depuis les toitures terrasses. Ventilation haute : sorties en toitures terrasses avec protection contre la pluie en nombre conforme à la réglementation.
- 3.2.6.Equipement électrique	Conforme aux normes, règles et DTU en vigueur. Eclairage par hublots posés en appliques ou en plafonds.
- 3.2.7.Délimitation au sol	Numérotation au sol. Délimitation par bandes de peinture blanche. Sigles « handicapés » sur places adaptées.
3.3 -<u>Parkings extérieurs :</u>	Sans objet
- 3.3.1.Sols	Sans objet
- 3.3.2.Délimitation au sol	Sans objet
- 3.3.2.Système de repérage	Sans objet
- 3.4.4.Système condamnant l'accès	Sans objet

4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
4.1 - <u>Hall d'entrée :</u>	
- 4.1.1.Sols	Carrelage et/ou caillebotis bois et/ou finition béton pour circulations hors escaliers vers étages ou sous-sol.
- 4.1.2.Parois	Peinture satinée à 2 couches et/ou projection gouttelette grain fin ou dalle plafond 60x60. Localisation, finition, teinte au choix de l'architecte.
- 4.1.3.Plafonds	Laque velours et/ou projection gouttelette grain fin ou dalle plafond 60x60. Localisation, finition, teinte au choix de l'architecte.
- 4.1.4.Eléments de décoration	Néant.
- 4.1.5.Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble.	Digicode et/ou clés au choix de l'architecte.
- 4.1.6.Boite aux lettres	1 boîte aux lettres pour le gestionnaire.
- 4.1.7Tableau d'affichage	Néant
- 4.1.8.Chauffage	Pare convecteurs pour le hall. Circulation = néant.
- 4.1.9. Electricité	Appliques non fourni, allumage par radar.
- 4.1.10. Détecteur de fumée	Installation dans la pièce principale d'un détecteur de fumée
4.2. <u>Circulations étages et escaliers :</u>	
- 4.2.1. Sols	Moquette velours ras, type grand passage pour sol, marches et contre marches avec plinthes, nez de marches adaptés. Coloris au choix de l'architecte.
- 4.2.2. Murs	Projection gouttelette grain fin et/ou peinture satinée à 2 couches.
- 4.2.3. Plafonds et sous faces escaliers	Plafonds : peinture satinée à 2 couches et/ou projection gouttelette grain fin pour les zones sans faux plafonds. Faux plafonds acoustique type Quatro perforé de chez PLACOPLATRE ou à l'identique pour les zones concernées suivant plan architecte. Sous face et limons escaliers des logements : peinture satinée à 2 couches et/ou projection gouttelette grain fin. Escaliers vers sous-sol : béton laissé brut
- 4.2.4. Eléments de décorations	Néant
- 4.2.5. Chauffage	Néant
- 4.2.6. Portes	Néant
- 4.2.7. Equipements électriques	Points lumineux en plafonds ou en appliques, commandes par minuterie et détecteur de présence. Nombre et implantation suivant calepinage et plan électrique : pour l'ensemble au choix de l'architecte. Voir paragraphe 3.1.
4.3. <u>Circulation du sous sol :</u>	
4.4. <u>Cages d'escaliers :</u>	Béton laissé brut.
4.5. <u>Locaux communs divers :</u>	Béton laissé brut.

--	--

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
4.6 - <u>Locaux sociaux :</u>	Néant
4.7 - <u>Locaux Techniques :</u>	
- 4.7.1.Local de réception des ordures ménagères.	Local de stockage des containers. Sols : dalle béton armé taloché fin. Murs : béton brut.
- 4.7.2.Chaufferie	Néant
- 4.7.3.Sous station de chauffage	Néant
- 4.7.4.Local sur presseur	Néant
- 4.7.5.Locaux transformateurs EDF	Néant
- 4.7.6. Local machinerie d'ascenseur	Sol / murs : béton brut
- 4.7.7. Local ventilation mécanique	Néant.
- 4.7.8. Locaux vélos	Sol / murs : béton brut
4.8 - <u>Plafond en sous-sol</u>	Dalle béton brut sans traitement des joint - dalle brute

5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

DESIGNATION	INDICATIONS A DONNER
5.1 – <u>Ascenseur</u> :	Pour logements : Ensemble 630 Kg électrique, conforme aux normes pour handicapés.
5.2 - <u>Chauffage eau chaude</u> :	Néant.
5.3 – <u>Télécommunications</u> :	
- 5.3.1. Téléphone	Raccordement au réseau public de France Télécom Pré-câblage
- 5.3.2. Antennes T.V et radio	Raccordement aux chaînes traditionnelles par râteau et paraboles adaptées.
5.4 - <u>Réception et stockage des ordures ménagères</u> :	Le stockage des ordures ménagères est collectif se fera dans des poubelles de modèles agréés par le service des ordures ménagères de la ville de Biscarrosse.
5.4 - <u>Ventilation mécanique des locaux</u> :	Naturelle.
5.6 - <u>Alimentation en eau</u> :	
- 5.6.1. Comptage général	Arrivée d'eau directe dans chaque logement
-5.6.2. Sur presseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau	Néant.
- 5.6.3. Colonnes montantes	Comptages implantés dans gaines techniques des circulations communes.
- 5.6.3. Branchements particuliers	Néant.
5.7 - <u>Climatisation</u>	Néant
5.8 - <u>Alimentation en gaz</u> :	Néant
5.9 - <u>Alimentation en électricité</u> :	
- 5.9.1. Comptages des services généraux	Comptage général implanté dans gaine technique des circulations communes.
- 5.9.2. Colonnes montantes	Implantées en gaines techniques des circulations communes
- 5.9.3. Branchement et comptages particuliers	Branchement dans gaines techniques - Manchette pour recevoir compteur individuel électronique non fourni

